



Dans une société où l'image occupe une place croissante, notamment à travers les médias numériques et les réseaux sociaux, la valorisation des actions et projets menés au sein d'un établissement passe souvent par leur diffusion visuelle. Le respect du droit à l'image, particulièrement pour les mineurs, nécessite donc une autorisation explicite de la part des responsables légaux.

Nos élèves étant le plus souvent mineurs, le collège-lycée Notre-Dame de Campostal doit obtenir votre accord préalable pour capter et diffuser des images (photos, vidéos, enregistrements sonores) représentant votre enfant.

1. Durée de l'autorisation

L'autorisation est valable pour toute la durée de l'année scolaire 2025-2026.

2. Usages concernés

Elle permet à l'établissement de diffuser et reproduire gratuitement, à des fins pédagogiques et de communication, les images ou voix de l'élève pour un territoire illimité et sous toute forme d'exploitation, notamment :

- Supports imprimés : plaquettes de présentation, affiches, brochures, annuaires, expositions internes, journaux scolaires...
- Supports numériques :
 - Site internet de l'établissement : www.lycee-campostal.com
 - Réseaux sociaux de l'établissement :
Instagram - @campostal_rostrenen - Facebook - Notre-Dame de Campostal

3. Partenaires autorisés

L'établissement est également autorisé à transmettre les supports contenant l'image ou la voix de l'élève à ses partenaires dans le cadre d'activités pédagogiques, éducatives, sportives ou culturelles (éditeurs, associations, médias partenaires...).

4. Droit à la protection des données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données concernant votre enfant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en contactant l'établissement par mail : lyceecampostal@orange.fr. Toute demande doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité portant la signature du ou des responsables légaux. En cas de non-réponse dans un délai de deux mois, ou de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la CNIL.

5. Engagement de l'établissement

L'établissement s'engage à ne pas utiliser les images ou captations de l'élève dans un cadre susceptible de nuire à sa vie privée, à sa dignité ou à sa réputation.

Accord ou refus de l'autorisation

Je soussigné(e) Mme/M. : -----
Agissant en qualité de responsable légal de l'élève : ----- Classe : -----

J'autorise le collège-lycée Notre-Dame de Campostal à capter et diffuser l'image et/ou la voix de mon enfant dans les conditions décrites ci-dessus, pour l'année scolaire 2025-2026.

Je refuse cette autorisation pour l'année scolaire 2025-2026.

Date : ----- Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :